

Compte rendu de la 1^{re} réunion du conseil d'établissement Mercredi 7 octobre 2020

**19 h
TEAMS**

Sont présents :

Monsieur Julien Royer	Représentant des parents
Madame Caroline Gagnon	Représentante des parents
Madame Sophie Beaudry	Représentante des parents
Madame Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Madame Rebecca Côté	Enseignante
Madame Sonia Simard	Personnel de soutien
Madame Mélanie Careau	Représentante des parents
Madame Amélie Gagnon	Personnel professionnel
Monsieur Alain Gagnon	Directeur

Sont absents :

Madame Nathalie Bussièrès	Service de garde
---------------------------	------------------

1. Ouverture de l'assemblée

Conformément à l'article 57 de la LIP, monsieur le directeur présidera aux délibérations du conseil d'établissement jusqu'au choix d'une personne pour en présider les travaux.

Mot de bienvenue et vérification de quorum

M. Alain Gagnon souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. M. Alain Gagnon signe la feuille de présences en indiquant les personnes présentes et absentes.

Présentation des membres et la durée du mandat de chacun

M. Alain Gagnon demande aux personnes présentes de se présenter et de nous informer de la durée de leur mandat.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En l'absence d'un président, le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres.

Mme Mélanie Careau propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 20/21 – 01

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 11 juin 2020

Mme Mélanie Careau propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 20/21 - 02

4. Suivi au procès-verbal du 11 juin 2020

Aucun.

5. Droit de parole au public (10 minutes)

M. Alain Gagnon explique les normes concernant le rôle des membres du public. Vu que les rencontres sont virtuelles, M. Alain Gagnon enverra un courriel à tous les parents pour leur demander s'ils veulent assister à la rencontre virtuelle. Le cas échéant, le lien TEAMS sera envoyé aux personnes intéressées.

6. Élection au poste de président (e) et du substitut à la présidence

M. Alain Gagnon préside l'élection.

M. Alain Gagnon explique le rôle d'un président. Considérant que l'article 56 de la *LIP* stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire, on procède à l'élection du poste de président.

Mme Joëlle Perreault-Chabot et Mme Caroline Gagnon se proposent pour assumer la présidence, mais Mme Joëlle Perreault-Chabot se désiste et accepte de prendre la vice-présidence. C'est Mme Caroline Gagnon qui est donc élue pour la présidence.

Résolution 028 – CE 20/21 – 03

7. Élection au poste de secrétaire

M. Alain Gagnon propose Mme Amélie Gagnon comme secrétaire. Il est résolu à l'unanimité de choisir Mme Amélie Gagnon comme secrétaire du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque pour l'année scolaire 2020-2021.

Résolution 028 – CE 20/21 – 04

8. Nomination des membres de la communauté

M. Alain Gagnon clarifie le rôle des membres de la communauté, qui est de faire le lien entre l'école et la communauté. M. Alain Gagnon nous informe que personne ne s'est proposé pour l'instant. Si vous connaissez quelqu'un qui désire le faire, il faut lui demander de communiquer avec M. Alain Gagnon ou Mme Caroline Gagnon.

9. Dénonciation d'intérêts des membres

M. Alain Gagnon explique aux membres le formulaire de dénonciation d'intérêts comme le prescrit l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Si en cours d'année, un membre du conseil d'établissement est en conflit d'intérêts, il est de son devoir d'aviser le Président. Un document sera complété si la situation se présente et la personne concernée ne pourra pas participer à la décision liée à ce point.

10. Établissement du calendrier des rencontres du CÉ pour 2020-2021

Après discussion, les membres choisissent de tenir les réunions les mercredis autant que possible. M. Alain Gagnon propose des dates pour les rencontres : 2 octobre, 18 novembre, 10 décembre, 26 janvier, 17 février, 23 mars, 27 avril, 26 mai et 10 juin. Toutes les rencontres auront lieu à 19 h, à l'exception de celles du 10 décembre et du 10 juin qui se tiendront à 18 h 30. Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Également, les dates des séances du CÉ seront communiquées dans le Messenger et sur le site Internet de l'école.

Résolution 028 – CE 20/21 – 05

11. Adoption des règles de régie interne

M. Alain Gagnon présente les règles de régie interne et précise quelques points, ainsi que l'ajout de la partie sur les rencontres virtuelles. Les membres parents doivent avertir le président lorsqu'ils s'absentent afin de pouvoir prévenir les substituts.

M. Alain Gagnon explique quels frais encourus peuvent être remboursés.

M. Julien Royer propose l'adoption des *Règles de régie interne* présentées : adoptée à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 20/21 – 06

12. Validation des renseignements personnels

Les membres valident le document et tout est conforme.

13. Trésorerie : Budget de fonctionnement du CÉ pour l'année 2020-2021

M. Alain Gagnon nous informe que le budget du conseil d'établissement pour l'année 2020-2021 s'est terminé avec un surplus de 1 565 \$. Considérant que le Centre de service scolaire a fait connaître au conseil d'établissement le montant qui lui est alloué pour son fonctionnement (855 \$ pour l'année 2020-2021), le budget du conseil d'établissement est donc de **2 420 \$** pour cette année. Plus tard, au cours de l'année, le CÉ devrait envisager de remettre une partie de cette somme pour payer des projets offerts à l'école. M. Alain Gagnon amène l'idée des bibliothèques de classe.

Mme Amélie Gagnon propose l'adoption du budget tel que présenté : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 20/21 – 07

14. Sorties éducatives 2020-2021

M. Alain Gagnon informe qu'il n'y aura pas de sorties pour l'instant, nous en discuterons donc ultérieurement si elles deviennent possibles.

Points fixes

15. Parole à la technicienne du service de garde

Mme Nathalie Bussièrès est absente.

16. Parole à la représentante de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'est présent.

17. Parole au représentant du Comité de parents

M. Julien Royer était absent lors de la rencontre. Mme Sophie Beaudry s'y est présentée pour assister à la formation, mais a quitté pour la période des élections, car étant substitut, elle n'avait pas le droit de vote.

Points d'informations

18. Informations de la direction et du personnel de l'école

- Covid-19 : M. Alain Gagnon nous informe de la situation vécue à l'école. Nous nous questionnons sur l'ouverture possible de la bibliothèque et du local informatique. Il serait peut-être préférable d'attendre au 28 octobre 2020.
- Questionnement pour un abri au SDG : Mme Perreault-Chabot mentionne que les parents devraient utiliser l'application HopHop et qu'ils devraient également se vêtir convenablement : la promotion de l'application sera faite ainsi que celui du port de la tuque.
- Mme Mélanie Careau présente un projet en lien avec la sécurité routière entourant les écoles. Il est possible de recevoir 3 000 \$ par année jusqu'à concurrence de 15 000 \$ sur 5 ans. Les membres en discutent et décident d'aller de l'avant. Un sous-comité sera formé et les membres du personnel seront sollicités. Une lettre sera envoyée aux parents dans les prochaines semaines par les membres du comité.

19. Adoption de la levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de Mme Marlène Barras, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire à 20 h 06.

Résolution 028 – CE 20/21 – 08

Alain Gagnon
Directeur

Caroline Gagnon
Présidente